



Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°02

25/10/2021



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

Rédacteurs du bulletin
FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ

jessica.rodriguez@fredon-na.fr

Regis MISSOU

regis.missou@fredon-na.fr

Sabine LLOBET

sabine.llobet@fredon-na.fr

Directeur de publication

DRAAF/SRAL

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2



Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisé.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine JEVI –
Edition Nouvelle-Aquitaine du
25/10/2021 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

**Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs de collectivités :
n'hésitez pas à rejoindre notre réseau de surveillance et de prévention !**

Vos observations permettront d'alimenter les BSV et de les rendre plus pertinents
et représentatifs.

Ce qu'il faut retenir

Réseau d'observateurs

- **Participer à la surveillance collective** : Nous avons besoin de tous pour agir et surveiller notre territoire d'éventuelles invasions de bio-agresseurs. Si vous êtes motivés rejoignez-nous !
- **Réseau de piégeage** : Devenez acteurs du réseau en participant au suivi de pièges biologiques de certains bio-agresseurs bien implantés sur notre territoire comme : *Duponchelia fovealis*, Pyrale du Buis, Processionnaire du pin et Processionnaire du chêne.

Maladies

- **Chancre coloré du platane** : un nouveau foyer détecté à Arcachon en début d'année
- **Maladie de la suie** : maladie qui progresse rapidement.
- **Chalarose du frêne** : toujours en développement sur le territoire.

Ravageurs à surveiller

- **Capricornes asiatiques**
- **Scarabée japonais**
- **Papillon palmivore argentin** : toujours en progression.
- **Scolyte *Xylosandrus crassiusculus***
- **Longicorne tigre** : toujours très actif en Gironde.
- **Tigre du chêne** : toujours en développement sur le territoire.
- **Zeuzère** : quelques attaques en Nouvelle-Aquitaine.

Auxiliaires et espèces protégées

- **Capricorne du chêne** : un insecte protégé !
- **Coccinelles, syrphes, chrysopes** : des auxiliaires très actifs

Adventices

Protocole en cas de suspicion d'un organisme nuisible

1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

• Présentation du réseau d'observateurs en 2021

Le réseau d'épidémiosurveillance en Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur les observations de problèmes sanitaires sur végétaux faites par des agents de l'Etat et de FREDON Nouvelle-Aquitaine, des agents des services municipaux, des particuliers et des entreprises privées. Les signalements communiqués par ces observateurs sont particulièrement importants pour assurer la Surveillance Biologique du Territoire. Les organismes nuisibles des végétaux peuvent en effet avoir des impacts économiques, environnementaux, sanitaires forts s'ils ne sont pas gérés suffisamment précocement. Il est donc important d'encourager les observateurs à poursuivre, à faire vivre ce réseau et à l'élargir.

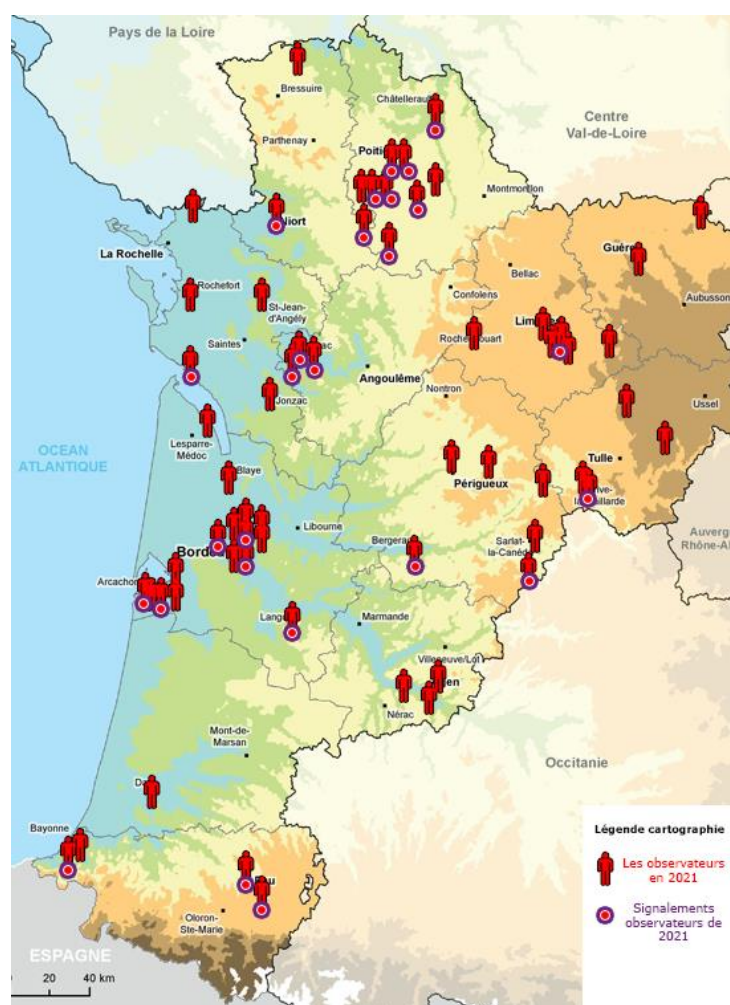
Participez au réseau en signalant vos observations :

Tout symptôme suspect sur végétaux d'ornement (arbres, arbustes...) ou toute suspicion d'organismes nuisibles réglementés doivent être signalés à la DRAAF (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et/ou FREDON Nouvelle-Aquitaine (contact@fredon-na.fr).

La surveillance biologique du territoire repose sur une démarche collective qui permet de mettre en place des mesures de gestion visant à limiter la propagation des bio-agresseurs réglementés et émergents qui menacent le patrimoine végétal et peuvent avoir une répercussion sur la santé (poils urticants des chenilles processionnaires, ambroisie ou le datura...)

€	Impact économique
🏰	Impact patrimonial / environnemental
⚕️	Impact sur la santé humaine
🌿	Impact esthétique
🛡️	Impact lié à la sécurité

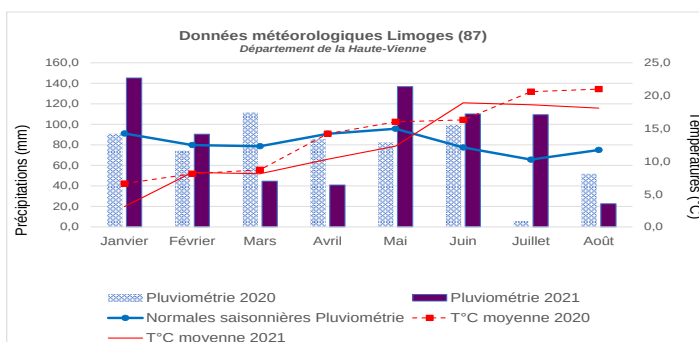
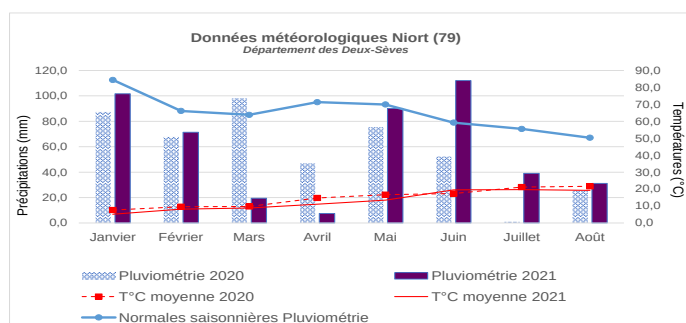
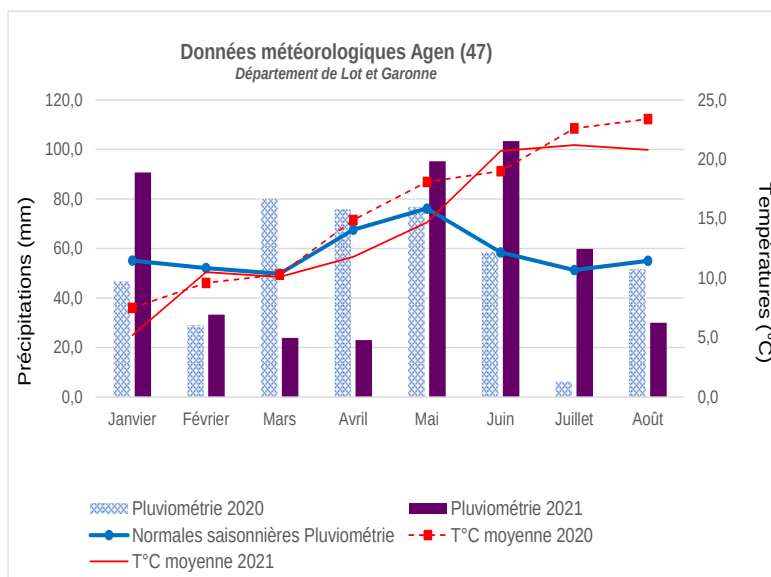
La signalétique présentée ci-dessus vise à classer les impacts de différents bio-agresseurs. Vous la retrouverez tout au long de la lecture de ce BSV.



Cartographie des observateurs en 2021
(Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine)

2 / Bilan climatique

Été 2021 : La première quinzaine du mois de juin a été particulièrement chaude avec une moyenne des températures diurnes et nocturnes atteignant 20°C. Les cumuls pluviométriques mensuels correspondent le plus souvent à des quantités 2 à 3 fois supérieures aux normales saisonnières. Mi-juin, de gros orages traversent la région provoquant des pluies intenses par endroits (120 mm sur la Gironde et la Charente-Maritime) et des dégâts de grêle (grêlons de plusieurs centimètres de diamètre). Les mois de juillet et d'août ont été frais et maussades, accompagnés d'averses quasi-quotidiennes en juillet. Contrairement aux 3 derniers étés, la végétation n'a pas eu à subir de stress hydrique, par contre ces conditions ont favorisé le développement de maladies cryptogamiques.



⇒ Les fortes gelées tardives ont provoqué des dégâts sur les végétaux qui avaient débourré précocement, suite à la douceur hivernale et aux pics de chaleur de fin mars-début avril. Les pluies sur les mois de mai, juin et juillet au-delà des normales ont favorisé le développement de maladies cryptogamiques.

3 / Le réseau de piégeage en Nouvelle-Aquitaine

Le piégeage par phéromone permet de suivre l'évolution des populations et d'identifier les pics de vol des insectes permettant ainsi une meilleure gestion du risque et d'adapter les moyens de lutte. Les phéromones sont des signatures chimiques propres à chaque ravageur. Elles sont utilisées pour attirer les papillons mâles.

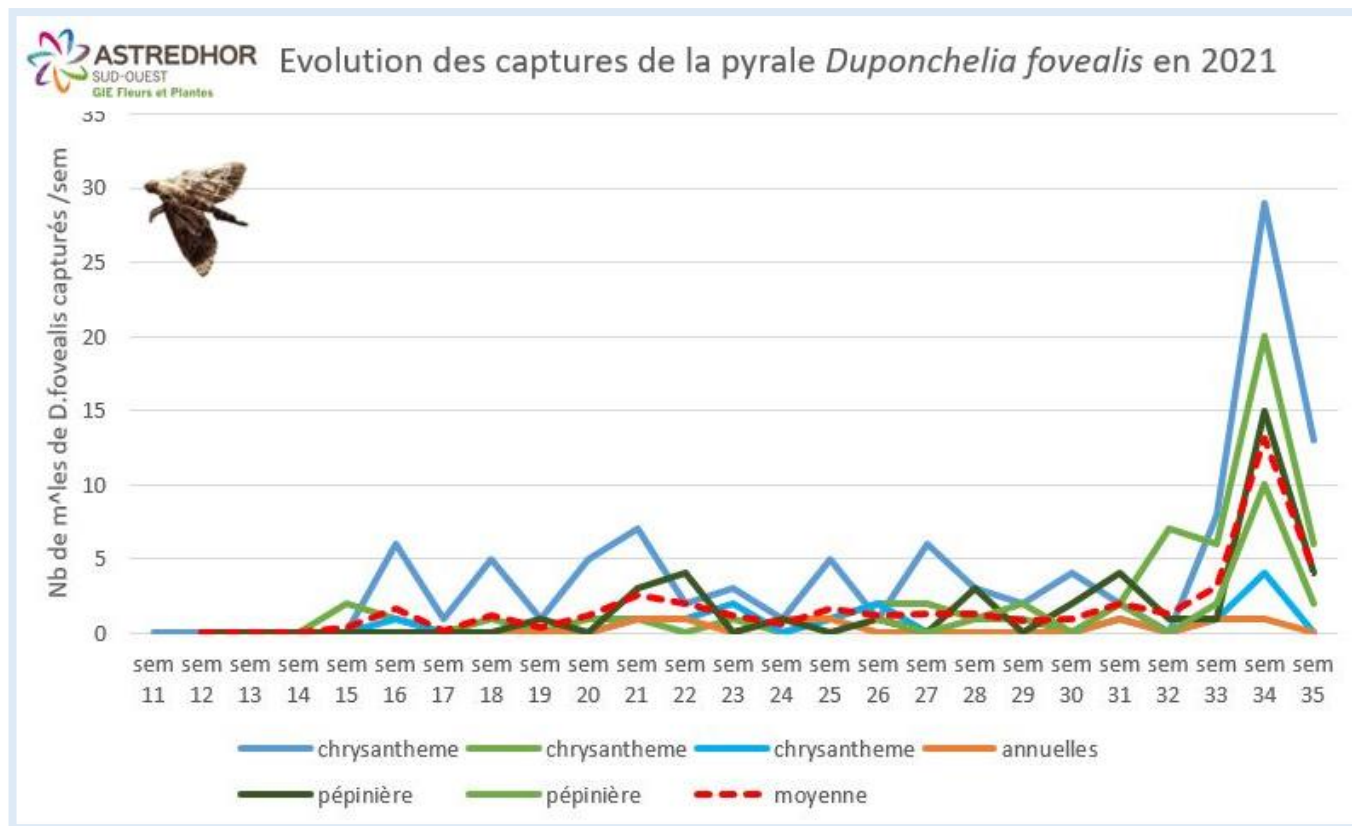
• Pyrale du cyclamen (*Duponchelia fovealis*)



Duponchelia fovealis est un papillon originaire des régions méditerranéennes et des îles Canaries. Les chenilles s'attaquent à de nombreuses cultures et occasionnent des dégâts considérables en cultures ornementales sous abri notamment sur chrysanthème, dipladenia, marguerite, cinéraire, gerbera, impatiens, bégonias, etc... Le cycle de l'œuf à l'adulte se déroule en 7 à 8 semaines. Les adultes survivent de 1 à 2 semaines. Dans des conditions optimales, on peut compter jusqu'à 7 générations par an.

Le réseau d'observation repose sur un total de 13 pièges dont 6 du réseau sentinelles d'Astredhor concernant des serres de chrysanthèmes sur 3 sites. Le premier pic de vol de la saison a été détecté par la capture de deux papillons à Châtelleraut (86) la première semaine du mois d'août (semaine 31).

Mesures de gestion : Les jeunes chenilles sont visibles sur les cultures depuis la semaine 37 (13-15 septembre). La lutte est plus efficace sur les jeunes stades larvaires et peut être effectuée par des auxiliaires ou des produits de biocontrôle.



Graphique des vols de *Duponchelia fovealis* – Crédit : Emilie Maugin (Astredhor Sud-Ouest)

• Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est un papillon originaire d'Asie (Chine, Japon et Corée) inféodé au buis. Elle est présente en France depuis 2008.

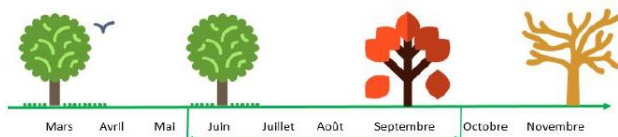
Le réseau repose sur **27** pièges en région Nouvelle-Aquitaine. À la suite de l'étalement de la première génération au printemps, le vol s'est poursuivi sur 4 à 6 semaines avec des captures élevées de fin juin à début juillet. En août, dans certains secteurs comme Vézac (24) de nombreuses captures d'adultes s'observent notamment à proximité des buis non taillés. Comparativement à août 2020, le taux de capture a doublé en Dordogne (24), alors que les captures sont faibles en Gironde (33). Les attaques sont jugées modérées dans la Vienne (86).



Pyrale du buis - Crédit photo : S. Bourda (FREDON Nouvelle-Aquitaine - 2016)

Période de piégeage

Image : M2i - Biocontrol



	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Adultes												

Mesures de gestion :

Surveillez vos buis et ramassez les chenilles manuellement (aucun risque sanitaire pour l'homme). Ramassez et éliminez les feuilles et les branches tombées au sol et/ou les déchets de taille afin d'éliminer les œufs et larves. L'état sanitaire lors de la plantation de nouveaux buis est à observer minutieusement afin d'éviter l'introduction de nouveaux spécimens. Favoriser les auxiliaires présents dans le milieu naturel, comme les mésanges.

Produits de biocontrôle : des produits de biocontrôle sont disponibles.

Voir le programme national Save Buxus pour mettre au point et évaluer les solutions de biocontrôle contre la pyrale et les maladies du dépérissement du buis

https://www6.paca.inrae.fr/entomologie_foret_med/Axe-Entomologie-et-biocontrôle/Les-projets/SAVEBUXUS

• Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)



Ce ravageur est présent essentiellement sur le pin noir d'Autriche, le pin laricio, le pin maritime, le pin sylvestre, le pin d'Alep, les cèdres, les douglas et les mélèzes. Les papillons de la processionnaire du pin sont nocturnes et émergent au cours de l'été.

Le réseau régional repose sur **38** pièges. Le graphique ci-dessus montre bien les différences entre les départements, avec des pics de vols décalés : fin juin pour la Dordogne (24), début juillet pour la Gironde (33) et fin juillet pour la Vienne (86) et la Charente (16). Cette année, le nombre de papillons piégés est en forte baisse par rapport aux années précédentes. Les premiers nids ont été observés dans les Landes.



Chenille processionnaire du pin -
Crédit Photo : S. Llobet (FREDON
Nouvelle-Aquitaine)

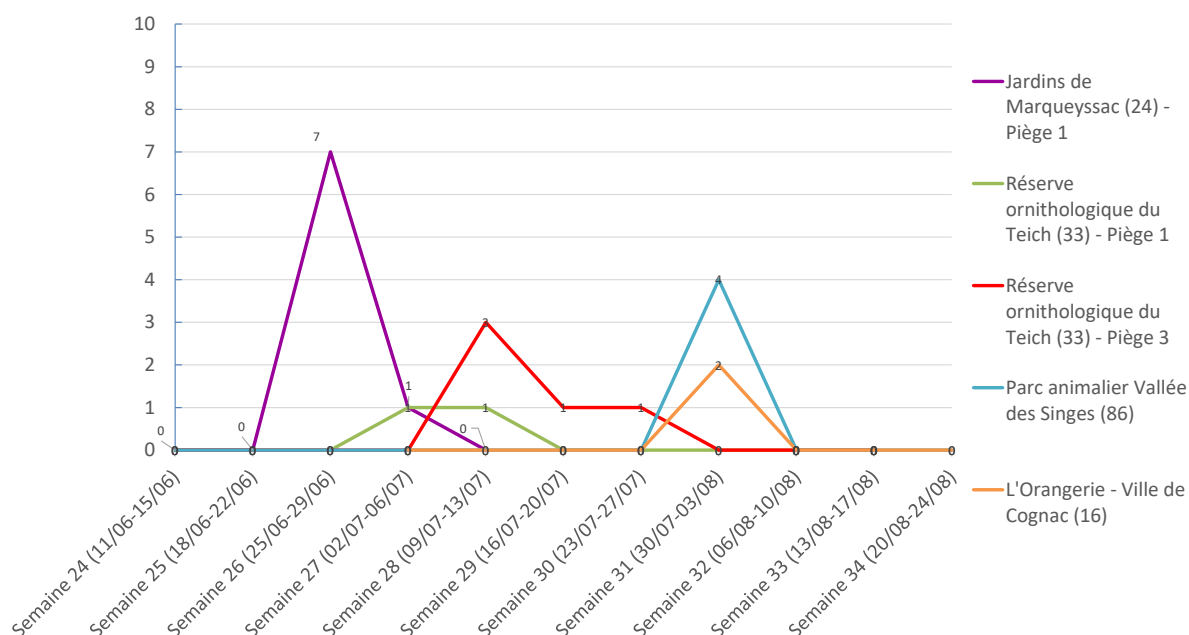
Période de piégeage

Image : M2i - Biocontrol



	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Nymphes												
Adultes												

Relevés de piégeage de la processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) - 2021



• Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)



Description : Les chenilles de couleur gris clair avec une bande dorsale noire peuvent atteindre 40 mm de long. On les observe en avril où elles se dirigent en procession vers les extrémités des rameaux pour construire leurs cocons. Ces nids peuvent occuper plusieurs emplacements : accolés au tronc, suspendus sous une branche ou installés au niveau des coupes d'élagage. Elles s'alimentent jusqu'en juillet des feuilles de chêne provoquant des défoliations importantes puis elles se nymphosent. Les papillons apparaîtront 30 à 40 jours plus tard.

Observations du réseau : ce réseau repose sur un total de 3 pièges situés en zone à risque en Haute-Vienne.

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Adultes												



Rappel : les poils des chenilles très urticants peuvent entraîner des réactions d'allergie lorsqu'ils sont emportés par le vent pour les humains et les animaux domestiques (voire des oedèmes ou nécroses en cas de contact). Attention si vous découvrez un nid, et avant destruction prenez toutes les précautions d'usage (masque, gants) pour éviter tout risque allergique.

Nid de processionnaire du chêne -

Crédit Photo : P. Penichou (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Mesures de gestion : il est possible de couper ou d'enlever les nids plaqués sur les branches ou troncs. Favoriser la pose de nichoirs à mésanges, auxiliaires consommateurs de chenilles. Vous pouvez piéger les adultes par confusion sexuelle. Pour la processionnaire du pin, vous pouvez également disposer des pièges autour des troncs avant la descente en procession des chenilles. Ces pièges sont à disposer dès la fin octobre sur la zone côtière et jusqu'à la mi-avril.

Produits de biocontrôle :

Consultez la note de service relative aux produits de biocontrôle mise à jour mensuellement <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>. Cette note établit la liste des produits de biocontrôle comprenant les micro-organismes, les substances naturelles, les médiateurs chimiques et les pièges à insectes. Pour les macro-organismes, respecter les conditions de développement de chaque auxiliaire.

4 / Maladies

• Organismes Réglementés (OR)

1) Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*) €

Le Chancre coloré du platane est une maladie réglementée. Cette maladie est causée par le champignon vasculaire *Ceratocystis fimbriata platani*, transmissible de plusieurs manières (matériel de taille, eau, connections racinaires...). Les spores du champignon pénètrent, en général, par une plaie, colonisent le système vasculaire de l'arbre et le détruit. Celui-ci ne pouvant plus assurer son rôle, l'arbre meurt. Les mesures de gestion obligent l'abattage de tous les arbres situés dans un rayon de 35 mètres minimum autour de chaque arbre atteint. Un nouveau foyer a été détecté au printemps à Arcachon (33).

Mesures prophylactiques : le chancre est souvent transmis par l'intermédiaire des outils de taille ou d'entretien. Une intervention sur les platanes doit être précédée et suivie par la désinfection des outils utilisés. Tout transport de bois de platanes (y compris les petites branches) est soumis à un Passeport Phytosanitaire (PP).



Arbre atteint par le chancre coloré, Audenge
août/septembre 2016 - Crédit photo : S. Bourda – FREDON
Nouvelle-Aquitaine

Cartographie des foyers assainis en Nouvelle-Aquitaine
avec indication des années d'observations de la maladie
- Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine



• Organismes Non Réglementés (ONR)

1) Maladie de la suie sur érables (*Cryptostroma corticale*)



Ce champignon entraîne un dépérissement de l'érable. Il peut également être **responsable de troubles respiratoires par inhalation chez l'homme** (possibilité de crises d'asthme sévère). Il est nécessaire de se protéger lors des manipulations des arbres atteints (masque à cartouche et combinaison). Les symptômes caractéristiques de cette maladie sont l'écorce qui se boursoufle et se détache facilement laissant apparaître alors une couche de suie noire et une coloration anormale brun-verdâtre à jaune.

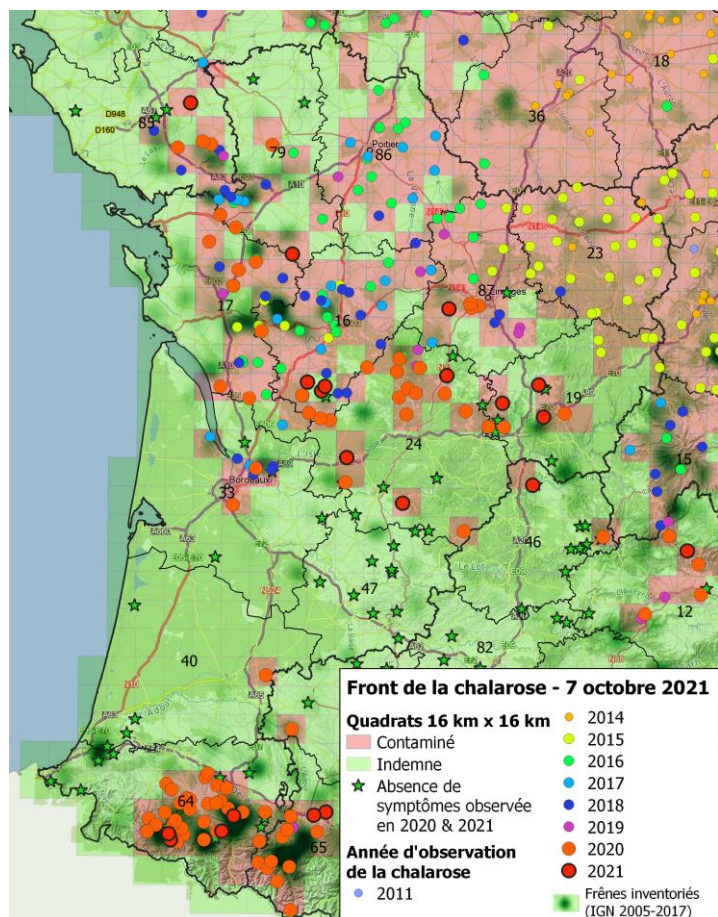
La suie des érables a été signalée en 2020 par les villes de Poitiers et de Châtellerauld (86). La ville de Poitiers a abattu 70 arbres en 2018 et 180 en 2019/2020. Les arbres atteints par la maladie sont des *Acer pseudoplatanus* (érable sycomore). A Châtellerauld, la maladie s'est déclarée sur des jeunes sujets dans les espaces boisés de la commune et 5 arbres dans des parcs. La commune a dû abattre une cinquantaine d'arbres.

Depuis février 2021, la maladie **s'étend sur le territoire de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers** dans la Vienne (86). Elle est signalée en 2021 à Cloué (20 arbres), à Rouillé (1 arbre) à Chasseneuil du Poitou et à Royan (17). La maladie a été favorisée par les étés chauds et secs de 2018 à 2020.

Il n'existe pas de moyen de lutte hormis l'abattage et le brûlage des arbres.

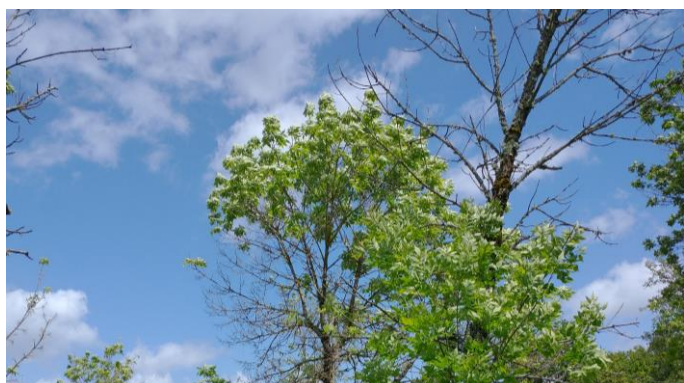


Maladie de la suie sur érable
sycomore - Crédit photo : J.
Charguelègue (INRAE des Verrines)



Cartographie de la progression de la chalarose du frêne de 2011 à 2020 - Crédit photo : SRAL/DRAAF Nouvelle-Aquitaine (source base DSF)

Description : Bien que les frênes de tous âges soient touchés, les jeunes frênes sont plus vulnérables avec une mortalité plus importante. Les jeunes plants atteints de la chalarose présentent des flétrissements, des dessèchements et des nécroses longitudinales de couleur rougeâtre sur les rameaux. Sur les sujets plus âgés, la maladie évolue plus lentement. Les rameaux morts se trouvent en périphérie du houppier et progressent ensuite à l'intérieur. Les rejets peuvent également être atteints. Des nécroses du collet peuvent apparaître chez les arbres les plus atteints et entraînent la mortalité.



2) Chalarose du frêne (*Hymenoscyphus fraxineus*)



La chalarose du frêne, dans son aire d'origine asiatique, cause peu de dommages. Il n'en est pas de même en Europe où l'introduction de ce pathogène au début des années 1990 est à l'origine de dégâts importants sur les frênaies. En France, la maladie signalée pour la première fois en 2008 dans le nord-est (Haute-Saône) progresse rapidement sur le territoire.

Actuellement, seul le sud-est de la France est épargné. La carte ci-dessous indique la présence de la maladie en région Nouvelle-Aquitaine à partir des signalements issus du réseau de correspondants-observateurs du département de la santé des forêts. Plutôt cantonnée dans le nord de la région jusqu'en 2020, la présence de la maladie a été depuis détectée sur l'ensemble du piémont pyrénéen et a largement progressée en Dordogne. Il convient de surveiller et de signaler l'apparition des symptômes de la chalarose dans les zones actuellement indemnes de la maladie.



Symptômes de la chalarose du frêne à Limoges (87) - Crédit photo : P. PENICHO - FREDON NA)

5 / Ravageurs

• Organismes Réglementés (OR)

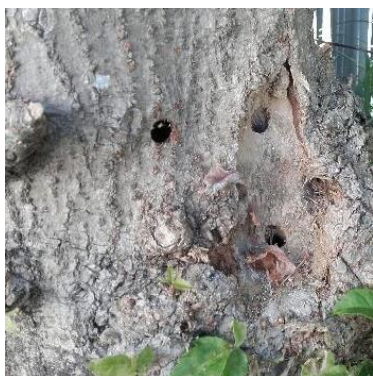
1) Les capricornes asiatiques € 🏰 🧠

Les capricornes asiatiques (*Anoplophora chinensis* et *Anoplophora glabripennis*) sont classés comme organismes de quarantaine dans l'union européenne contre lesquels la lutte est obligatoire. Ils occasionnent des dégâts très importants sur les arbres et arbustes à bois tendre comme les érables, les citrus, les noisetiers, les platanes, les peupliers, les saules, les bouleaux, les marronniers, etc. Cet insecte ne représente pas un danger de santé publique mais peut engendrer des chutes d'arbres.

Les dégâts occasionnés par le **capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*)** s'observent essentiellement sur **les racines affleurantes** et la **base du tronc** (jusqu'à 1m environ de hauteur). Ce ravageur a été détecté en juillet 2018 à Royan (17). Les dégâts occasionnés par le **capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*)** s'observent quant à eux plutôt sur la partie haute des arbres (tronc à partir d'1 mètre environ et les branches). Dans les deux cas, la présence de sciure en dehors des galeries et des coulures de sève facilite leur détection.

Les mesures de lutte mises en œuvre ainsi que le périmètre concerné par ce foyer sont définies par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Capricornes-asiatiques>.

Comme tous les ans depuis sa détection, le SRAL Nouvelle-Aquitaine organise deux prospections annuelles dans la zone délimitée du foyer de Royan (espaces publics et propriétés privées) en faisant appel à une brigade cynophile suisse. Aucun nouvelle détection d'*Anoplophora chinensis* n'est à signaler à ce jour.



Trous de sortie d'adulte, larve et adulte d'*Anoplophora chinensis* – Royan 2018 (Crédits photos : Bernard Guéry et Thierry Aumonier - DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

Pour ces deux capricornes asiatiques, il est **appelé à la plus grande vigilance** lors de la surveillance des feuillus à bois tendre afin de détecter précocement la présence d'adultes, de trous d'éclosion ou de sciure sur les troncs, les racines affleurantes ou les branches. Les capricornes asiatiques se disséminent dans les foyers par les vols d'adultes ou par le biais d'introduction de végétaux déjà infestés par des larves. Examinez attentivement vos arbustes avant de les planter. Ne pas sortir de bois (déchets compris) en dehors des zones de foyer afin de ne pas étendre la zone infestée.

Toute suspicion de présence du capricorne asiatique est impérativement à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.

2) Scarabée japonais (*Popillia japonica*) € 🏰 🧠



Les adultes mesurent environ 1 cm de long avec un abdomen vert-doré et des ailes couleurs cuivre. Ils possèdent des touffes caractéristiques de poils blancs sur l'abdomen et sur leur extrémité postérieure. Les femelles pondent leurs œufs dans le sol d'espaces herbeux, où ceux-ci vont éclore au bout de deux semaines. Les larves qui passent l'hiver dans le sol deviennent actives au printemps, permettant à de nouveaux adultes d'émerger au début de l'été. Les adultes sont observables de mai à septembre.

Ce scarabée japonais est classé comme organisme de quarantaine dans l'union européenne contre lequel la lutte est obligatoire. Il est originaire du Japon et a été détecté pour la première fois en Europe continentale en 2014 en Italie où il est présent dans les régions du

Piémont, d'Emilie Romagne et de Lombardie, générant de nombreuses pertes de production. Il a été détecté en Suisse en 2017 (canton de Tessin) où il poursuit sa progression. **La capture d'un adulte isolé est signalée en Suisse à proximité de la frontière française.**

Symptômes et adultes de *Popillia japonica* - Crédit Photo : Ephytia – Source : D. Cappaert, Michigan State University



Toute suspicion de présence de cet insecte **doit impérativement être signalée à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.**

• Organismes Non Réglementés (ONR)

1) Papillon palmivore (*Paysandisia archon*) € 🏰 🧠

Description : La période de vol des adultes s'étale de mai à septembre. Les œufs pondus par les femelles vont rapidement éclore et les larves vont pénétrer dans le palmier. Les symptômes de l'attaque sont des perforations des palmes et la présence de trous et de sciure en bas du palmier.

Cycle biologique

	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Nymphe												
Adultes												
Ponte												

Symptômes sur palme et adulte *Paysandisia archon* à Vaux-sur-Mer (17) - Crédit Photo : Sabine LLOBET – 2021



Observations du réseau : Le papillon est largement présent en Gironde depuis quelques années. En 2021, le réseau a remonté **34 signalements** en Gironde (33), **4 signalements** dans le Lot-et-Garonne (47), **2 signalements** dans les Pyrénées-Atlantiques (64) et **6 signalements** dans les Landes (40). **Trois signalements ont été faits sur Vaux-sur-Mer (17)** ainsi **qu'une capture d'un adulte à Saint-Martin-en-Ré (17)**. Ce ravageur continue de se propager avec de nombreuses pertes de palmiers chez les particuliers.

Le vol de *Paysandisia archon* est toujours en cours, soyez vigilants ! Sans intervention, les dégâts provoqués par les larves entraînent généralement la mort du palmier.

Mesures de gestion :

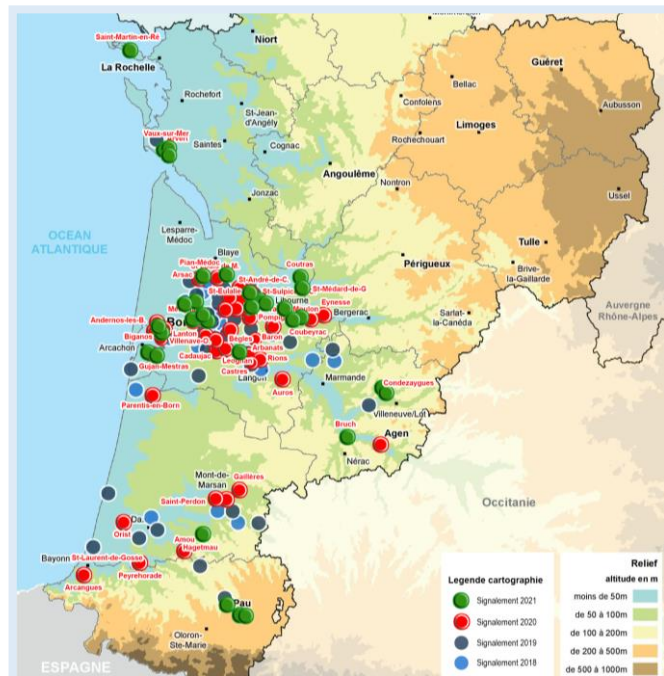
Privilégier l'achat de palmiers issus de zones indemnes et vérifier l'état sanitaire des plantes achetées. Préférer les sujets de petite taille plus accessibles à une observation des symptômes et isoler les palmiers récemment achetés, afin d'en assurer la surveillance pendant une durée minimale de 6 mois, avant de les planter définitivement. En cas de symptômes contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.

La période actuelle est favorable à la mise en œuvre de la lutte biologique.

La lutte contre ce papillon peut s'opérer par des moyens de lutte biologique notamment à l'aide de produits à base de spores du champignon *Beauveria bassiana* ou de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*) agissant principalement sur les larves présentes dans le palmier. Une autre technique repose sur l'application de glu sur le sommet du palmier agissant comme barrière physique contre les adultes.

Seuls les produits de biocontrôle à base de nématodes entomopathogènes et la glu sont accessibles à la vente au public en jardinerie. Respecter les préconisations d'emploi pour garantir l'efficacité du traitement.

Lorsque les dégâts sont trop importants, il est difficile de sauver les arbres et souvent leur abattage est incontournable (suivi d'un broyage ou d'une incinération pour éviter la propagation du papillon).



2) Scolyte (*Xylosandrus crassiusculus*) € 🏰 🕒

Description : Les adultes creusent des galeries dans les branches et le tronc, ce qui entraîne une expulsion de sciure blanche sous la forme de cylindres compacts. Ces symptômes caractéristiques apparaissent plutôt l'été. Cet insecte de 2 à 3 mm de long est très polyphage et s'attaque à tous les feuillus. En Europe, il est répertorié notamment sur caroubiers (*Ceratonia siliqua*), châtaigniers (*Castanea sativa*) et arbres de Judée (*Cercis siliquastrum*).



Adulte *X. crassiusculus* - Crédit photo : Sylvie Désiré (FDGDON 64)



La présence de cet insecte a été signalée en 2018 dans les Pyrénées-Atlantiques dans un environnement de chênes, châtaigniers et trembles puis en 2019, dans le département des Landes (Saint-Maurice-sur-Adour) sur lilas des Indes (*Lagerstroemia indica*). De nouveaux piégeages révèlent sa présence en **2021** à Bayonne et il est observé à Mondonville (64) sur *Lagerstroemia indica*.

Piégeage de *Xylosandrus crassiusculus* - Crédit Photo :
Sylvie Désiré 2021 (FDGDON 64)

Mesures de gestion :

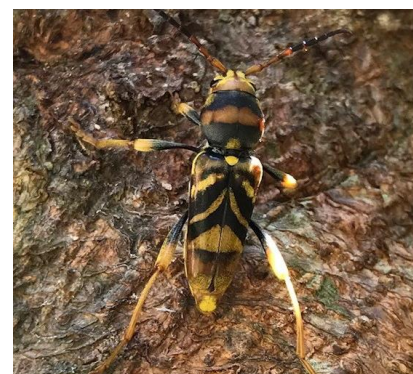
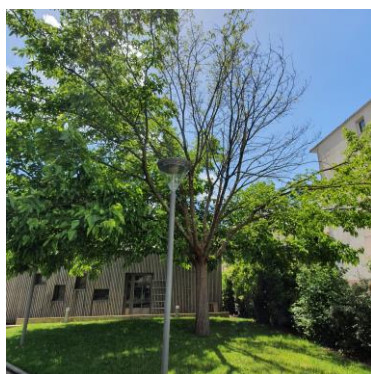
Afin d'éviter sa propagation, la destruction par incinération des végétaux atteints est préconisée. Une surveillance des feuillus, des arbres fruitiers, des essences forestières et ornementales est à opérer. **Toute suspicion de présence est à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.**

3) Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) € 🏰 🐛

Ce longicorne est orné de zébrures rousses, noires et jaunes rappelant celles des frelons **émergent de mai à juillet**. Leurs larves xylophages forent des galeries dans l'écorce des arbres et mesurent entre 15 à 25 millimètres de long. Le longicorne tigre apprécie de préférence les mûriers platane (*Morus spp.*) avec quelques hôtes potentiels comme les pommiers (*Malus spp.*), les poiriers (*Pyrus spp.*) et la vigne (*Vitis vinifera*). Ce coléoptère est originaire d'Asie (Chine, Corée et Japon). Il est signalé pour la première fois en France en 2018 sur les communes de Sète (Hérault) et Le Bouscat (Gironde).

Symptômes : Les trous de sortie sont circulaires (≈ 5 à 6 mm) et visibles sur les troncs et branches principales de l'arbre. Des rejets ou coulées de sève peuvent être visibles lorsque les larves se développent.

Observations du réseau : **10 signalements** dans la métropole bordelaise sur mûriers platanes ont été enregistrés en 2021.



Dégâts et symptômes du longicorne tigre (à gauche et centre) et adulte *Xylotrechus chinensis* (à droite) en 2021 à Bordeaux - Crédit photo : Laura Truffaut et Daniel Ragoudy

Mesures de gestion :

Une surveillance des mûriers platanes est à opérer pour détecter la présence d'adultes, de trous d'éclosions ou de sciure. Ce longicorne se dissémine dans les foyers par les vols d'adultes ou par le biais d'introduction de végétaux déjà infestés par des larves. **Tout symptôme de sa présence est à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.**

Afin de limiter sa progression, il faut couper et détruire par broyage ou incinération les végétaux atteints.

4) Tigre du chêne (*Corythucha arcuata*)

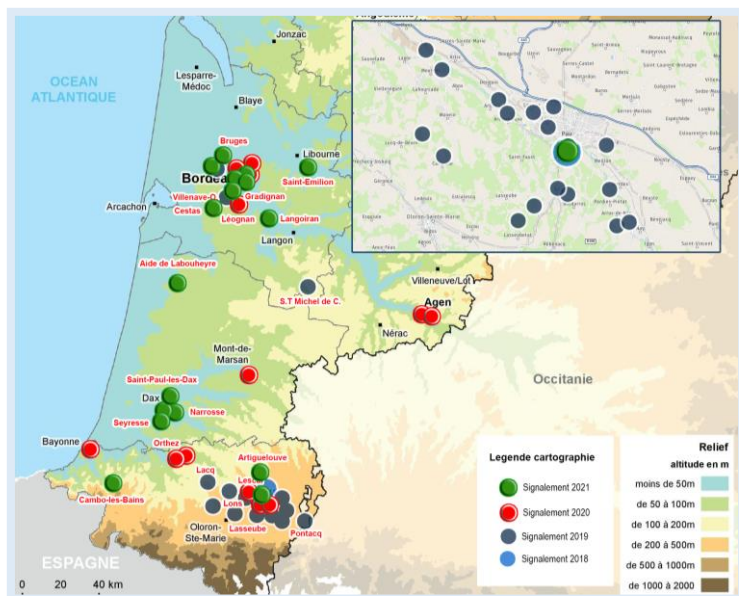


Le Tigre du chêne est originaire d'Amérique de l'Ouest. Cette punaise, tout comme le tigre du platane, est reconnaissable par l'aspect réticulé de son thorax et de ses élytres. L'adulte mesure environ 3,5 mm et vit sur la face inférieure des feuilles. La punaise réticulée du chêne est observée pour la première fois en France, dans la région de Toulouse (31) en 2017. Signalé en Nouvelle-Aquitaine pour la première fois en 2018 à Pau (64), ce ravageur s'est rapidement étendu sur le territoire. Il est aujourd'hui largement présent sur les chênes de la métropole de Bordeaux mais également dans les Landes, le Lot-et-Garonne (cf. carte ci-dessous).

Observations du réseau : en 2021, 51 observations ont été signalées concernant la région ex-Aquitaine. Elle a été repérée dernièrement en forêt près de Langon (33) sur châtaignier et noisetier.



Punaise réticulée sur feuille de chêne – St Genès (33) - Crédits photo : Simon Hourcq



Zone d'attaque de la punaise réticulée du chêne en 2018 - 2021 - Crédit : J. Rodriguez (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

5) Zeuzère du poirier (*Zeuzera pyrina*)



La zeuzère fait partie de la famille des lépidoptères. Elle a une génération par an. L'adulte est un papillon blanc avec des petites taches noires, d'assez grande taille (3 à 4 cm). Son cycle biologique se réalise sur un ou deux ans. Au cours de l'été, la femelle dépose ses œufs dans les anfractuosités des branches ou des jeunes tiges. Après éclosion, les jeunes chenilles se dirigent vers les feuilles puis les bourgeons et les pousses et creusent une galerie en rejetant à l'extérieur des déjections. Ces rejets sont souvent accompagnés d'exsudation de sève. Le dessèchement des branches qui peuvent casser sous l'action du vent est aussi un indice de la présence de chenilles. Fin septembre, les chenilles creusent des galeries verticales pour hiverner. **Après hibernation, la larve reprend son activité alimentaire début mai.**

Un réseau de piégeage est en place en arboriculture fruitière, complété par un piège dans le département de la Vienne. Des dégâts importants des chenilles sont observés en 2021 à Saujon (17) sur pommiers et à Vaux sur Mer (17) sur charmes.

Mesure de gestion :

La chenille peut être supprimée soit en coupant la pousse contaminée de l'année, soit en enfilant un fil de fer dans la galerie située au niveau des rameaux et charpentières.

Larve de *Zeuzera pyrina* - Crédit
photo : Jérôme Chargelègue
(INRAE des Verrines 86 - 2020)



6 / Auxiliaires et espèces protégées

Ils peuvent vous être utiles pour la gestion des ravageurs, sachez les reconnaître et protégez-les.



Larve de coccinelle asiatique (à gauche) **et coccinelles adultes mangeant des pucerons** (à droite)
(2019 / 2021 - Crédits photo : S. LLOBET et J. RODRIGUEZ – FREDON Nouvelle-Aquitaine)



Œufs de chrysopes (à gauche) **et syrphes adultes sur feuille** (à droite)
(2020 / 2019 - Crédits photo : S. LLOBET – FREDON Nouvelle-Aquitaine)

7 / Espèce protégée

Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*)

Description : Le capricorne du chêne est un **insecte xylophage protégé sur tout le territoire national** (arrêté ministériel du 22 juillet 1993). L'adulte mesure de 30 à 50 mm et est de couleur brun foncé, sans reflet métallique. Il est présent sur les chênes mais on peut aussi le trouver sur les châtaigniers, les ormes, les robiniers et les noyers. Contrairement à ses homologues venant d'Asie, il ne provoque pas la mort d'un arbre.

Rappel : Lorsqu'il s'installe dans un chêne, c'est que celui-ci est déjà en fin de vie. Lorsque des problèmes de sécurité impliquent l'abattage de chênes atteints par le Grand capricorne, il faut se référer à l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (article 2).

En cas de nécessité d'abattage de l'arbre, le bois doit être laissé sur place pendant plusieurs années afin de ne pas perturber le cycle biologique de l'insecte (au moins 5 ans).



Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*) adulte -
Crédits photo : FREDON Nouvelle-Aquitaine

8 / Les plantes envahissantes

1) Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) + 🏰

Description : L'ambroisie pose un problème sanitaire et environnemental. Son pollen est très allergisant. Le pic de pollen d'ambroisie se situe en été et au début de l'automne, il convient donc d'intervenir en amont, avant la floraison, et sur le long terme, car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe. La plante colonise divers types de terrains : friches, sols nus, bords des routes et des chemins de fer, bords de cours d'eau, gravières, zones de cultures agricoles, friches industrielles, terrains vacants, chantiers de construction... Elle apprécie particulièrement les sols nus ou remaniés. Elle pousse très vite et présente une grande tolérance au stress.

Rappel : L'ambroisie étant une plante pionnière, afin d'éviter son installation dans les espaces verts, il ne faut pas laisser les terrains nus ou en friche mais les couvrir systématiquement (couvert végétal, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que les paillages...).

Observations du réseau : En ce moment certaines graines sont arrivées à maturité et d'autres sont vertes. L'ambroisie en milieu résidentiel a été recensé en Charente (16), Dordogne (24) et Landes (40) avec des signalements variés dans les poulaillers, aux pieds de mangeoires pour les oiseaux, dans les massifs de fleurs etc...



Graines d'Ambroisie - Crédits photo :
G. GUYOT (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Participez au réseau Ambroisie :

En remontant des signalements :

Mme Aude MATHIOT (FREDON Nouvelle-Aquitaine) - Tél. : 09.77.02.33.38
aude.mathiot@fredon-na.fr

La plateforme de signalement fait peau neuve, mise en ligne de la nouvelle version le
01/06/2021 : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>

2) Renouée du japon (*Fallopia japonica*)



Les renouées du Japon apprécient les milieux frais, riches en azote, comme les berges ou les milieux ruraux. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire. L'arrachage des plantules permet de limiter la présence de la renouée, mais on ne l'éradiquera pas. La renouée du Japon est présente sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, notamment en Gironde (33), Haute-Vienne (87), Landes (40), Pyrénées-Atlantiques (64), Dordogne (24) et Lot-et-Garonne (47).



Renouée du Japon à Anglet - Crédits photo :
J. RODRIGUEZ (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

3) Raisin d'Amérique (*Phytolacca decandra*)



Cette plante herbacée vivace est originaire d'Amérique du Nord. Elle peut atteindre 2,5 mètres de hauteur. Ses baies, racines et tiges peuvent avoir un effet toxique par ingestion sur l'homme et les animaux. Sa prolifération entraîne une modification du fonctionnement des écosystèmes et de l'équilibre biologique.

La plante est très présente en Nouvelle Aquitaine. La destruction avant la maturation des baies est impérative et il faut surtout détruire le pivot pour éviter toute repousse la saison prochaine.

Pied d'un raisin d'Amérique
- Crédits photo : J. RODRIGUEZ (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

4) Datura (*Datura stramonium*)



Le datura est une espèce annuelle, reconnaissable par ses longues fleurs mauves ou blanches en forme de trompette. Elles peuvent atteindre plusieurs mètres de haut et on lui donne parfois le nom de « trompette des anges ». Son fruit a la forme d'une capsule de 5 à 10 cm de diamètre et recouverte d'épines, renfermant jusqu'à 500 graines brunes, qui se conservent très longtemps dans le sol. La plante contenant des alcaloïdes tropaniques est très toxiques pour l'homme comme pour l'animal. Un pied de datura par 25 m² peut provoquer des intoxications aiguës et mortelles de bovins via l'ensilage de maïs. Ne pas laisser un pied de datura au sol, car la moindre racine en contact avec de la terre permet la reprise de végétation.

Pieds de Datura à Bruges
Crédits photo : J. RODRIGUEZ (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

5) *Ailantes glanduleux (Ailanthus altissima)*

L'ailante glanduleux a été introduit en France en 1786, pour réaliser les alignements ligneux dans les avenues et remplacer le tilleul dans les parcs urbains. Très bien adapté au stress, l'ailante tolère la pollution des milieux urbains et possède une grande capacité à drageonner. La plante semble coloniser surtout les friches, abords d'habitations, etc... L'ailante réagit très fortement à toute coupe ou blessure par multiplication végétative et notamment par drageonnement. Les rejets de souche sont très nombreux et les coupes doivent être répétées plusieurs années afin d'épuiser les réserves de la plante, ce qui implique une gestion rigoureuse menée pendant plusieurs années si l'on souhaite avoir des résultats efficaces et durables.

L'ailante (ou faux vernis du Japon) est présent sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Elle pousse sur de nombreux secteurs et se propage rapidement.

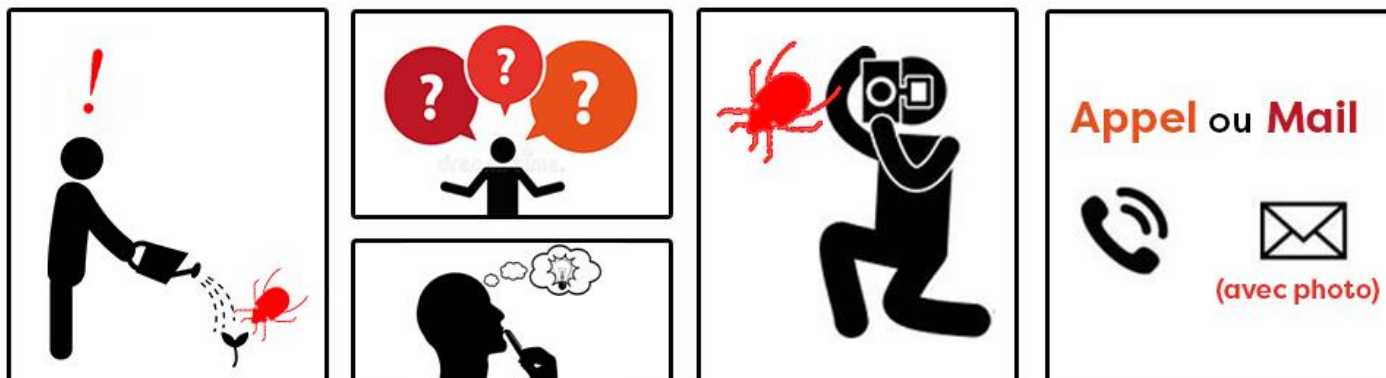
Pieds d'ailantes à Astaillac (19) - Crédits photo :
Signalement d'Eric Richters)



9/ En cas de suspicion d'un organisme nuisible

Que faire lors de la découverte d'un organisme nuisible ?

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à la DRAAF (Service Régional de l'Alimentation) ou à FREDON Nouvelle-Aquitaine (organisme à vocation sanitaire spécialisé dans le végétal), en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date.



Participez au réseau JEVI (Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures) :

En remontant à la DRAAF (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et/ou FREDON Nouvelle-Aquitaine (contact@fredon-na.fr) tout symptôme suspect sur végétaux d'ornement et toute suspicion d'organismes nuisibles réglementés

Site de Villenave d'Ornon :

Mme Jessica RODRIGUEZ (FREDON Nouvelle-Aquitaine) - Tél. : 05.56.36.60.91
jessica.rodriquez@fredon-na.fr

Site de Limoges :

M. Régis MISSOU (FREDON Nouvelle-Aquitaine) - Tél. : 05.55.04.64.06
regis.missou@fredon-na.fr

Site de Mignaloux-Beauvoir :

Mme Sabine LLOBET (FREDON Nouvelle-Aquitaine) - Tél. : 05.49.62.73.53
sabine.llobet@fredon-na.fr

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif de Surveillance Biologique du Territoire. Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).